

ne peuvent retracer aucune lettre, aucun procès-verbal de discussion ni rien de tel. En outre, comme vous le savez, après être passé en première lecture, le projet de loi C-289 a fait l'objet d'un tirage au sort parmi les mesures d'initiative parlementaire. Il a été soumis au Comité des affaires émanant des députés qui a décidé qu'il pouvait être mis aux voix. Toutefois, le projet de loi a ensuite été renvoyé au Comité de la gestion de la Chambre. Croyant faussement que cette mesure ne pouvait pas être adoptée sans le consentement préalable des provinces, celui-ci a décidé qu'elle ne pouvait pas faire l'objet d'un vote.

Quelques jours plus tard, j'ai rencontré des employés du ministre et des fonctionnaires du ministère qui m'ont dit que l'approbation préalable des provinces n'était pas nécessaire. Le projet de loi pouvait être mis aux voix, sauf qu'il ne pouvait pas entrer en vigueur sans l'accord des provinces. À défaut de cet accord, il ne pourrait jamais entrer en vigueur.

Ce raisonnement me semble très logique. Au cas où le projet de loi entraînerait des problèmes dans les relations fédérales-provinciales, le gouvernement pourrait toujours dire que c'est une mesure d'initiative parlementaire avec laquelle il n'a rien à voir. Si elle ne vous plaît pas, vous ne pouvez pas nous le reprocher car c'est le pourri de Redway qui l'a présentée et non pas nous.

Quoi qu'il en soit, au moment où je vous parle, ce projet de loi ne peut pas être mis aux voix parce qu'il a été rejeté par le Comité de la gestion de la Chambre. Apparemment, nous verrons s'écouler des années, nous verrons défiler des M. Stoyanoff, des dizaines, des centaines et peut-être des milliers de personnes handicapées qui ne pourront pas profiter des cotisations qu'ils ont versées parce qu'en vertu des dispositions actuelles du projet de loi, ces cotisations vont servir à subventionner le régime de retraite de quelqu'un d'autre.

Il me semble que c'est une véritable injustice, mais il y a moyen de la corriger et de le faire dès ce soir.

Robert Kennedy disait souvent qu'il y a des hommes qui voient les choses telles qu'elles sont et qui se demandent pourquoi il en est ainsi mais que lui, il rêvait de choses qui n'avaient jamais existé et se demandait comment faire pour réaliser ses rêves. Ce soir, l'occasion nous est donnée à nous tous, députés représentant le peuple canadien, de nous demander pourquoi une telle injustice existe et, au lieu de l'accepter, de nous demander ce que nous pouvons faire pour la corriger. Pourquoi pas? Mettons-nous à l'oeuvre dès ce soir.

### *Initiatives parlementaires*

Dans cet esprit, j'aimerais demander à la Chambre d'approuver à l'unanimité la motion suivante:

Que nonobstant le Règlement et les usages ordinaires la Chambre, le projet de loi C-280, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada (pension d'invalidité), soit renvoyé après la deuxième lecture à un comité plénier plutôt qu'au comité législatif F; et, Que à moins qu'on n'en ait disposé plus tôt à la fin de la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés aujourd'hui, le Président interrompe toute délibération dont la Chambre est alors saisie et mette aux voix, sur-le-champ et successivement sans autre débat ni amendement, toute question nécessaire en vue de disposer du projet de loi à toutes les étapes.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** La Chambre a entendu la motion présentée par le député. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

(La motion de M. Redway est adoptée.)

**M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood):** Monsieur le Président, avec l'assentiment de la Chambre, j'aimerais partager mon temps de parole avec le critique en matière de santé et de bien-être social.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Y a-t-il consentement unanime pour que l'opposition partage son temps de parole?

**Des voix:** D'accord.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Le député de Broadview—Greenwood dispose de cinq minutes.

**M. Mills:** Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord remercier le député de Don Valley—Est de son initiative. Nous nous partageons la communauté de East York, au centre de Toronto, et je sais combien il se dévoue pour ses électeurs. Les initiatives parlementaires d'aujourd'hui sont un autre exemple des efforts que déploie le député pour s'assurer qu'il représente les intérêts de ses électeurs.

• (1720)

En ce qui concerne les pensions d'invalidité, le député et moi-même avons partagé de nombreux cas dans notre communauté où la bureaucratie et les questions techniques peuvent souvent causer des peines inutiles aux personnes en cause, ainsi qu'à leur familles et à leurs enfants. Il faut féliciter le député de Don Valley—Est de sa magnifique initiative.

Dans ma circonscription, j'ai le cas de la famille Baxevanis. Le mari aidait des voisins à construire leur maison, car c'était un charpentier professionnel. Malheureusement, il est tombé du toit et s'est fracturé la jambe et la hanche à environ 25 endroits. Pendant trois ans, à cause de difficultés techniques au ministère de la Santé natio-